

# Le marché scolaire porteur d'inégalités

ENSEIGNEMENT Une étude de l'Aped lie notre organisation scolaire aux résultats

- On savait déjà que la ségrégation sociale était porteuse d'inégalités scolaires.
- On sait désormais que liberté de choix, réseaux et filières génèrent cette ségrégation sociale

D'un côté, on trouve les pays classés en fonction de leur propension à mettre en place des écoles qui génèrent ou pas de la ségrégation sociale... De l'autre, il y a la capacité de ces pays à faire en sorte que les résultats des élèves soient statistiquement (in)dépendants de leur origine sociale... Au croisement le plus favorable de ces données, on trouve logiquement un modèle idéal, symbolisé comme souvent par les pays nordiques. À l'inverse, il existerait aussi un modèle plus qu'imparfait, incarné par quelques pays de l'Est, la France et la... Fédération Wallonie-Bruxelles. Dit autrement, à elle seule, l'origine sociale ne suffit pas à expliquer l'inégalité des jeunes devant le bulletin scolaire, la raison majeure résiderait dans des caractéristiques structurelles des systèmes d'enseignement (la liberté de choix, la concurrence des réseaux, l'orientation précoce vers des filières de relégation...). C'est en tout cas la thèse soutenue par l'Aped, l'appel pour une école démocratique (un mouvement qui milite en faveur d'une école plus égalitaire). (1)

À l'appui de sa démonstration, Nico Hirtt (membre fondateur et chargé d'études de l'Aped) décortique les données statistiques extraites des tests Pisa 2015. Au préalable, il s'agit de démontrer combien l'école peut être socialement inéquitable. On parle ici de ces systèmes scolaires qui génèrent des résultats en lien étroit avec le niveau socio-économique de leurs élèves : plus ce dernier est bas, plus les gamins auront tendance à présenter des résultats au ras des pâquerettes (et vice-versa).

Par contre, on parle d'école socialement équitable lorsque le système produit des résultats statistiquement indépendants de l'origine sociale. En la matière, l'Europe compte quelques pays modèles telles l'Islande ou la Norvège. À l'inverse, la Hongrie, le Luxembourg, la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles occupent la queue du peloton. Le risque, interrogeront sans doute quelques esprits, résiderait peut-être dans un nivellement par le bas ? L'Aped produit des données qui indiquent le contraire.

Dans les préalables également, Nico Hirtt prend la mesure de la ségrégation sociale. Retenons un des indicateurs, basé sur la part des « écoles ghettos » dans les systèmes scolaires des pays concernés. On évoque ici les établissements qui concentrent dans leurs murs une part importante d'élèves défavorisés (ghettos de « pauvres ») ou favorisés (ghettos de « riches »). L'étude identifie en fait les institutions dont l'indice socio-économique de la population scolaire s'écarte fortement de l'indice socio-économique moyen du pays. A ce petit jeu, c'est à nouveau la Hongrie qui occupe la tête du classement (55 % de ses élèves sont scolarisés dans ces écoles ghettos) juste devant la Bulgarie et... la Fédération Wallonie-Bruxelles (49 %).

L'Aped observe ensuite une très nette corrélation linéaire : plus de ségrégation s'accompagne généralement de performances moyennes plus faibles. Par ailleurs, les statistiques dont nous vous passons les détails,

montrent que « si la pratique de la ségrégation sociale semble bien donner aux enfants des classes supérieures un avantage relatif par rapport aux enfants des classes populaires, elle ne leur procure en revanche aucun avantage absolu ».

On entre dans le vif du sujet lorsque l'Aped s'interroge sur les phénomènes à l'origine de cette ségrégation porteuse d'iniquité ? Il y a d'une part le « libre marché scolaire » symbolisé par la liberté de choix des parents, la polarisation en réseaux publics et privés ainsi que la liberté de recrutement des élèves par les écoles. Il y a d'autre part, l'organisation de l'enseignement en filière (général, technique, professionnel...) : quelle part d'élèves quitte le général pour des filières profession-

nalisantes et à quel âge ? « Un calcul de régression linéaire montre que ces trois variables - liberté de choix des parents, polarisation en réseaux, liberté de recrutement des écoles - expliquent au moins 34 % des différences d'équité scolaire entre pays européens », dit l'auteur. Le même exercice démontre que la division plus ou moins précoce et plus ou moins forte des élèves en filières hiérarchisées explique 41 % de la variance de l'équité. « Un tronc commun de longue durée est donc bien, statistiquement, associé à une plus grande égalité des performances par origine sociale. »

La synthèse découle de ce qui précède : sachant que les pays qui

séparent les élèves plus tard sont souvent aussi ceux qui laissent moins de liberté au marché scolaire, l'Aped considère qu'il « est totalement vain de prétendre s'attaquer aux inégalités scolaires sans attaquer simultanément aux deux grands mécanismes responsables : les marchés scolaires et la sélection/orientation précoce ».

ÉRIC BURGRAFF

## RECOMMANDATIONS

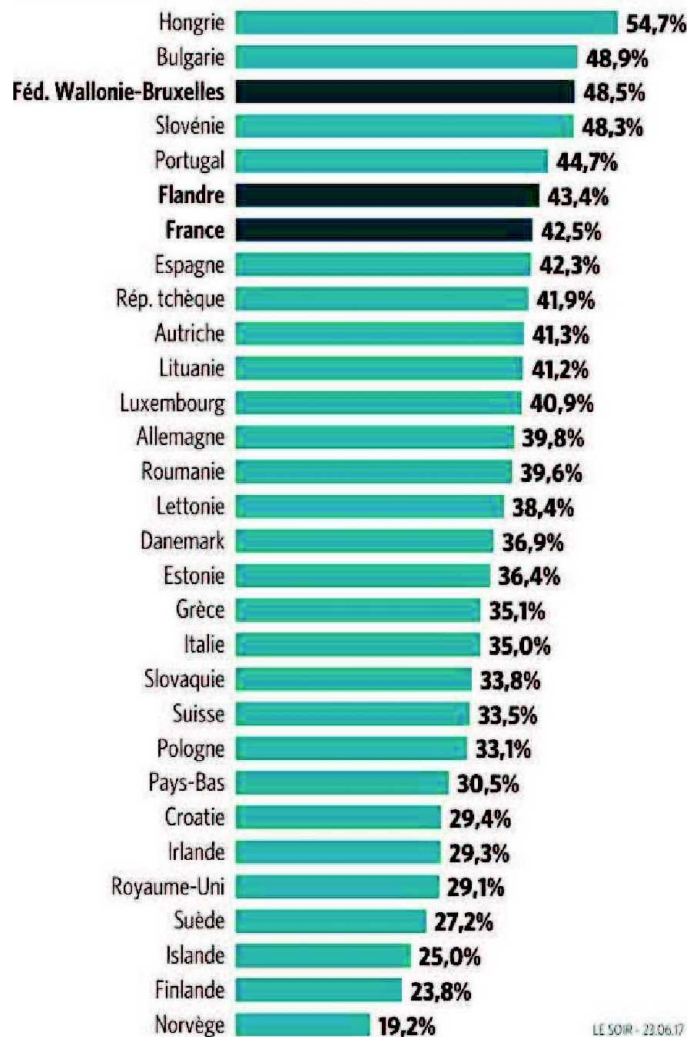
### Réseau unique

L'Aped formule une série de recommandations - qui flirtent parfois avec l'utopie - aux acteurs chargés de mettre sur rails le Pacte d'excellence. « La lutte contre ségrégation est un moyen de relever les performances moyennes des élèves, de remonter le niveau d'équité de tout le système. Dès lors, nous recommandons de s'attaquer d'urgence au marché scolaire en transformant les deux réseaux actuels en un réseau unique et public. Nous recommandons aussi de doper l'encadrement. Impayable ? Le coût peut être récupéré plus tard via une diminution des taux de redoublement et de l'échec scolaire. On ne sortira pas de l'ornière demain sans investir considérablement aujourd'hui. » Par ailleurs, l'Aped plaide pour mettre en place « dès l'école primaire une procédure d'inscription dans laquelle on commencerait à proposer une école aux parents, sur la base d'impératifs de proximité combinés à la recherche de mixité sociale ».

E.B.

## Part d'élèves fréquentant des « écoles ghettos »

Etablissements dont l'indice socio-économique s'éloigne fortement de l'indice socio-économique moyen du pays



LE SOIR - 23.06.17